

« Un logement pour tous » : la réponse du préfet

Au soir du 11 février dernier, l'Entr'Aide Ouvrière avait pris l'initiative d'une action de mobilisation place de la gare à Tours, sur le problème de l'hébergement d'urgence. Occasion de lancer une pétition réclamant aux pouvoirs publics une réunion de tous les partenaires concernés, afin de trouver dès ce printemps des solutions durables au logement des sans-abri.

Jean-François Delage, préfet d'Indre-et-Loire, a répondu le 13 avril à la lettre du 25 février de la présidente de l'EAO, accompagnant la pétition. Il écrit : "*...Comme vous l'évoquez vous-même, des places nouvelles d'hébergement d'urgence ont pu être créées au cours des dernières années. Ainsi, le nombre de places pérennes financées sur le programme 177 "Prévention de l'exclusion et insertion des publics vulnérables" est passé de 133 en 2012 à 350 en 2014.*

Au sein de ce dispositif, 50 places d'hébergement d'urgence en appartement ont été mises en service fin 2014 pour augmenter notre capacité d'hébergement des familles. Je confirme que ces places pérennes ne seront pas fermées à la fin de la période hivernale.

Notre dispositif d'hébergement d'urgence est par définition limité, il est donc primordial de privilégier la sortie des personnes autonomes dont la situation administrative permet l'accès au logement locatif social, et ainsi libérer des places d'hébergement. Dans cet objectif, je vous invite à signaler à la direction départementale de la cohésion sociale les ménages pour lesquels une attribution de logement reste en attente.

Par ailleurs, je reste attentif au développement de solutions adaptées au logement des personnes qui rencontrent des difficultés particulières, notamment par la mise en service de nouvelles places de pensions de familles et par la production de logements à bas loyers (PLAI)..."

Commentaire de l'EAO

Cette réponse nous apporte la confirmation que les places créées cet hiver sont pérennisées, ce qui représente une réelle avancée. En revanche, il n'est pas fait réponse à notre souhait d'une réunion des partenaires de l'hébergement et du logement.

La création de logements "très sociaux" est également un élément positif, cependant cela n'apporte pas de réponse pour les publics hébergés dans les dispositifs d'urgence et qui ne disposent pas des autorisations de séjour leur permettant d'accéder au logement social. Sur ce point, M. le préfet dispose du pouvoir de régulariser certaines familles hébergées depuis de nombreuses années, et maintenues dans la précarité.